

MAIRIE
de
THÉLIS-LA-COMBE

Arrondissement de Saint-Étienne
Canton de Bourg-Argental

Procès Verbal
Réunion du conseil municipal
En séance publique
Du 30 juillet 2010

Présents :

Arnaud Patrick
Berne Francis
Deygas Raymonde
Fanget Régis
Oriol Thierry
Sabot Bernard
Seytre Antoine
Tourny Roseline

Excusé : Richard Emmanuel

Absente : Rivory Carole

Secrétaire de séance : Patrick Arnaud

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin est adopté à l'unanimité.

M. le maire informe le conseil qu'une subvention de 14 999€ a été attribuée à la commune pour la réhabilitation de l'auberge, dans le cadre du programme Leader. Le conseil autorise M le maire à signer la convention pour le versement de cette subvention.

La démolition de l'intérieur de l'auberge est en cours. Le démolisseur ayant effectué un travail qui incombait au charpentier, ce dernier propose en compensation de passer au xylophène les poutres de la charpente.

Afin de faciliter le paiement des entreprises, M. le maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le maire à procéder à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

Des demandes d'avances de subventions seront demandées aux différents organismes

Questions diverses :

Les travaux pour la réalisation d'aires pour les conteneurs poubelles débuteront en août. Une subvention du conseil général vient compléter la participation de la Communauté de communes.

Le conseil général accorde également une subvention pour la restauration des 5 premiers volumes des registres d'état-civil.

Commission voirie : Après étude des offres pour la reprise du talus vers chez M. Maréchal (route de La Versanne), aucune réponse n'a été retenue.

Elagage. M. le maire demande aux riverains des voies communales de procéder à l'élagage des arbres bordant les voies publiques.

Compteur d'eau. M. le maire demande aux abonnés de procéder à l'isolation de leur compteur d'eau.

Le conseil remercie la société de chasse pour le débroussaillage de certains chemins communaux.

M. le maire informe le conseil de l'interdiction de transporter des plants de châtaigniers à l'intérieur du département de la Loire (l'arrêté préfectoral officiel est affiché en mairie).

Le logement communal est toujours vacant.

Le 22 août 2010 en soirée aura lieu au village un spectacle de l'oreille est hardie.

Séance levée à 20h00